# ANNEXE AJOUTÉE A LA DEMANDE DU MINISTERE

## 201968

# PRIME DE RENDEMENT (OUVRIERS)

#### Identification de la fiche

Entité	ARM - MI 150 – Ministère des armées
Code BJ	201968
Code PAY	1968
Libellé	Prime de rendement (ouvriers)
Objet du complément	Impacts Observation Fiscalité, cotisations, contributions
Date de validité de la fiche RDP	01/06/2017
Date de validité annexe	01/06/2017
Fin de validité annexe	

# Impacts sur modalités de service :

Temps partiel: suit le salaire.

CPA: suit le salaire.

## Impacts sur absences et congés :

Congé de maladie ordinaire : suit le salaire. Congé de longue maladie : suit le salaire.

Congé de longue durée pour maladie : suit le salaire.

Congé de maternité, de paternité ou d'adoption : suit le salaire.

Nota: le taux maintenu est celui du mois au cours duquel l'arrêt est survenu.

Référence complémentaire : décret n°72-154 relatif aux congés en cas de maladie, de maternité et d'accidents du travail.

#### **Observation:**

La part de la prime de rendement maintenue dans le cadre des restructurations ne doit pas faire l'objet d'un code indemnité (PAY) différent dans le bulletin de salaire (Cf. Note n° 310276/DEF/SGA/DRH-MD du 8 février 2008).

## Fiscalité, cotisations, contributions:

POPU	FISC./COTIS./CONTRIB.	A COCHER
О	IMPOSABLE	X
	PENSION CIVILE	
	RAFP	
Oaux	IRCANTEC	X
Oreg	FSPOEIE	X
О	CSG	X
О	CRDS	X
Oaux	VEUVAGE	X
Oaux	MALADIE	X
Oaux	VIEILLESSE	X